

Guide pour la préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier

Appel à projets

Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial

Table des matières

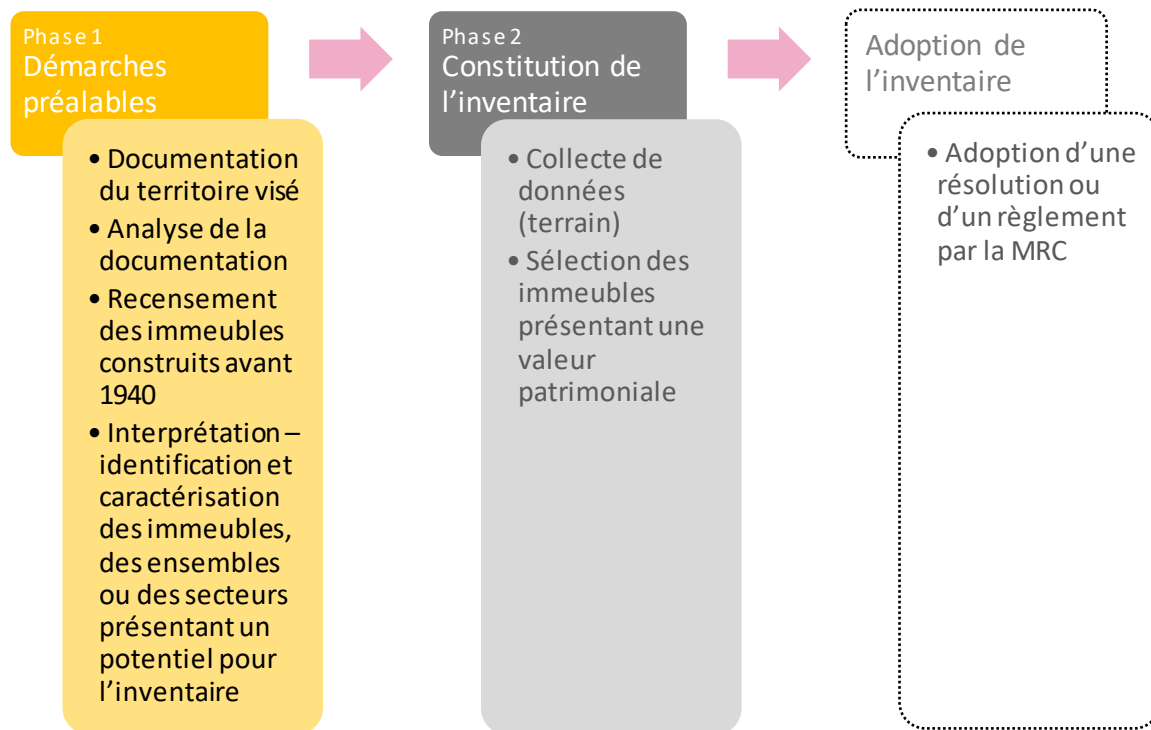
Introduction.....	1
Démarches de la phase 1.....	2
Étapes préparatoires à la constitution d'un inventaire	3
Étape 1 : Documentation	3
Étape 2 : Analyse	8
Étape 3 : Recensement	10
Étape 4 : Interprétation	11
Conclusion.....	13

Introduction

Le 1^{er} avril 2021, la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Toutefois, les MRC peuvent également inclure dans leur inventaire des immeubles de construction plus récente. Elles disposent de cinq ans pour adopter leur inventaire.

Le processus menant à l'adoption d'un inventaire élaboré par le ministère de la Culture et des Communications se divise en deux phases. La première correspond aux démarches préalables et la seconde, à la constitution de l'inventaire. Au terme de ces démarches, une MRC pourra procéder à l'adoption de son inventaire. Le présent guide vise à préciser les orientations du Ministère relatives à la première phase, pour laquelle elle accueillera des projets de novembre 2021 à mai 2022 dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial. La seconde phase de réalisation d'un inventaire sera balisée ultérieurement par le Ministère.

Processus menant à l'adoption d'un inventaire



Les démarches de la phase 1 comprennent quatre étapes pour lesquelles des contenus sont à produire. En plus des contenus attendus, des contenus optionnels sont proposés. Ces quatre étapes permettront d'acquérir des connaissances utiles avant d'amorcer la phase 2, qui conduira à la constitution de l'inventaire. Elles fourniront des repères spatiotemporels au moment de l'observation directe. Elles s'inscriront désormais dans le processus menant à l'adoption d'un inventaire.

Démarches de la phase 1

Étape	Contenu à produire	Contenu optionnel
Documentation	Bibliographie commentée	s. o.
	Liste des mesures urbanistiques et réglementaires en vigueur sur le territoire en matière de patrimoine immobilier	Couches d'information en format Shapefile, Geojson, KML ou tout autre format convenu avec le Ministère
Analyse	Les caractéristiques naturelles du territoire Les phases d'occupation et de transformation du territoire Les groupes et personnages historiques Les caractéristiques particulières ou représentatives du territoire Les types architecturaux	s. o.
Recensement	Liste des immeubles construits avant 1940	Couches d'information en format Shapefile, Geojson, KML ou tout autre format convenu avec le Ministère
Interprétation	Liste des ensembles et des secteurs recensés et leurs caractéristiques	Couches d'information en format Shapefile, Geojson, KML ou tout autre format convenu avec le Ministère

Étapes préparatoires à la constitution d'un inventaire

Étape 1 : Documentation

Objectif

Recenser et rassembler les données existantes en matière de patrimoine culturel sur le territoire visé.

Contenu à produire

Cette étape présente deux volets. Le premier consiste à recenser la documentation existante pertinente concernant le territoire visé. Le second permet de dresser un état des lieux des mesures réglementaires en matière de protection du patrimoine immobilier en vigueur sur le territoire. Un contenu propre à chaque volet doit être produit.

Volet 1 : Recenser la documentation existante pertinente concernant le territoire visé

Le contenu à produire est une bibliographie commentée.

La liste complète et détaillée des sources pertinentes à la documentation du territoire visé doit être consignée dans un fichier. Cette liste doit présenter les informations suivantes :

- Nom de l'auteur;
- Titre de l'ouvrage ou nom du document;
- Lieu d'édition;
- Maison d'édition;
- Date de publication;
- Nombre de pages;
- Lieu de consultation ou de conservation;
- Lien URL (cas échéant);
- Brève description du document;
- Pertinence du document par rapport au projet.

Volet 2 : Dresser un état des lieux des mesures réglementaires en matière de protection du patrimoine immobilier en vigueur sur le territoire

Le contenu à produire est une liste de l'ensemble de ces mesures consignée dans un fichier.

La liste doit comprendre les informations suivantes :

- Nom des immeubles ou des sites patrimoniaux cités ou classés et nom des ensembles ou des secteurs visés par toute autre mesure de contrôle;
- Adresse des immeubles visés (dans le cas des immeubles ou des petits ensembles et sites);
- Description des limites (dans le cas des grands ensembles et sites ou des secteurs);
- Données de géolocalisation selon un format uniforme et structuré;
- Identification de la mesure de contrôle.

Pour les sites, ensembles et secteurs, une représentation cartographique en format numérique devra être fournie, par exemple une carte ou un plan numérisé.

Contenu optionnel

Volet 1 : Bibliographie commentée

Aucune.

Volet 2 : Mesures urbanistiques et réglementaires en vigueur sur le territoire en matière de patrimoine immobilier

Une liste des immeubles, des sites, des ensembles et des secteurs patrimoniaux visés par des mesures réglementaires générée dans un logiciel de cartographie peut également être fournie. Les couches d'information pourront être présentées dans un format Shapefile, Geojson, KML ou un tout autre format convenu avec le Ministère.

Démarche proposée

Cette étape de documentation présente deux volets, comme cela est mentionné précédemment.

Volet 1 : Recenser la documentation existante pertinente concernant le territoire visé

L'identification des sources documentaires existantes constitue une première démarche nécessaire à la connaissance du territoire, à la compréhension de son développement et à sa caractérisation. La recherche doit être effectuée à la fois dans les sources primaires (documents d'archives, publications anciennes) et les sources secondaires (publications récentes, études, etc.).

Voici des éléments qui peuvent constituer la documentation existante et des références qui pourront être consultées.

❖ Cartes et plans

Les cartes, plans et atlas anciens, les cartes topographiques, les plans cadastraux, les plans d'assurance incendie et toute autre représentation cartographique du territoire à l'étude constituent une base importante de la documentation. Ils se trouvent en grand nombre dans les fonds d'archives publiques (municipales, provinciales et nationales). On en trouve également dans le Registre foncier du Québec, le Greffe de l'arpenteur général du Québec et dans les collections de certaines bibliothèques.

Références suggérées

- BAnQ numérique : numerique.banq.qc.ca
- Bibliothèque et Archives du Canada : www.bac-lac.gc.ca
- Registre foncier : www.registrefoncier.gouv.qc.ca
- Greffe de l'arpenteur général du Québec : www.quebec.ca/habitation-et-logement/information-fonciere/greffe-arpenteur-general

❖ Iconographie ancienne et récente

Les photographies prises à différentes époques permettent de documenter l'évolution d'un territoire à des échelles variées, selon les prises de vue.

Les photographies aériennes, particulièrement celles prises en oblique à basse altitude, constituent des sources documentaires précieuses. On en trouve dans le macro-inventaire du patrimoine québécois (voir la section sur les inventaires nationaux) ainsi que dans le fonds Point du jour aviation limitée conservé à BAnQ. La géoboutique du gouvernement du Québec comprend pour sa part des photographies aériennes gouvernementales prises à diverses altitudes.

Les cartes postales sont également des documents intéressants à prendre en considération dans la recherche.

Certains photographes se sont intéressés à la ville ou au territoire comme objet, par exemple Edouard-Zotique Massicotte, la famille Livernois et William Notman. Les centres d'archives locales et nationales ainsi que certains musées possèdent des fonds photographiques qui méritent d'être explorés.

Références suggérées

- BAnQ numérique : numerique.banq.qc.ca
- Géoboutique du gouvernement du Québec : <http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca>
- Musée McCord : www.musee-mccord.qc.ca
- Archives municipales
- Archives de sociétés historiques

❖ Inventaires municipaux et nationaux

Plusieurs municipalités locales ou MRC possèdent déjà un inventaire. Celui-ci peut couvrir une partie ou la totalité de leur territoire, porter sur l'ensemble du patrimoine immobilier ou une typologie en particulier. Ces données, même si elles ne sont pas récentes, constituent déjà une base de connaissances du patrimoine situé sur le territoire à l'étude. Ces inventaires, généralement conservés dans les services d'urbanisme des organismes municipaux, sont généralement accompagnés d'un rapport qui traite notamment de l'histoire et du développement du territoire ainsi que des typologies formelles et architecturales.

Les grands inventaires nationaux conservés dans le fonds du ministère de la Culture et des Communications à BAnQ peuvent aussi fournir des données pertinentes sur le territoire à l'étude. Le macro-inventaire du patrimoine québécois, aussi appelé l'inventaire des biens culturels (IBC), et l'inventaire des œuvres d'art (IOA) sont des sources incontournables pour documenter l'architecture et le territoire.

Il existe aussi des inventaires thématiques réalisés à l'échelle du Québec et accessibles sous diverses formes pour consultation : ponts couverts et ponts métalliques, calvaires et croix de chemin, moulins à eau, gares et patrimoine ferroviaires, vieux manoirs et vieilles maisons, marchés publics, phares patrimoniaux, lieux de culte du Québec, églises non catholiques, etc. Certaines données de ces inventaires se trouvent dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Références suggérées

- BAnQ : www.banq.qc.ca
- Bergeron, Yves. *Les marchés publics au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1991, 556 p.
- Commission des monuments historiques de la province de Québec. *Vieux manoirs, vieilles maisons*, Québec, Imprimé par Ls.-A. Proulx, 1927.
- Landry, Pierre et Raymonde Gauthier. *Les moulins à vent du Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Service de l'inventaire des biens culturels, 1978.
- Milot, Jocelyne et Jean Simard. *Les croix de chemin du Québec : inventaire sélectif et trésor*, Dossier 10, Québec, Les publications du Québec, 1994, 510 p. (collection Patrimoines).
- Inventaire des lieux de culte : www.lieuxdeculte.qc.ca
- Répertoire du patrimoine culturel. www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca
- Thibault, Henri-Paul. *Les ponts couverts du Québec : évaluation patrimoniale*, Québec, Ministère de la Culture, 1993.

❖ Monographies paroissiales, municipales, ouvrages historiques, revues spécialisées

Les monographies paroissiales et les albums anniversaires de fondation d'une localité sont des sources de première main. Avec les ouvrages de synthèse historique et les articles que l'on trouve dans les revues spécialisées d'histoire et de patrimoine, ces sources permettent de reconstituer l'histoire d'un territoire, les événements qui l'ont jalonné ainsi que les groupes et les personnages qui y ont contribué.

Références suggérées

- Publications dans la collection « Les régions du Québec », Presses de l'Université Laval
- Revue Cap-aux-Diamants : capauxdiamants.org
- Magazine Continuité : www.magazinecontinuite.com
- Revue d'histoire de l'Amérique française : www.erudit.org/fr/revues/haf
- Catalogues de bibliothèques universitaires ou municipales
- BAnQ numérique : numerique.banq.qc.ca

❖ Études diverses du territoire

Plusieurs municipalités ou MRC disposent d'études documentant divers aspects de leur territoire. Par exemple, il peut s'agir d'études de caractérisation du paysage, de potentiel archéologique ou encore d'analyses urbaines. Les outils de médiation culturelle tels que des circuits historiques ou patrimoniaux sont également à prendre en considération. La toponymie du territoire est aussi une source d'information pertinente.

Référence suggérée

- Commission de toponymie : toponymie.gouv.qc.ca

❖ Consultation citoyenne

Dans le contexte du projet, les MRC et les municipalités peuvent consulter leur population, par écrit ou lors d'assemblées citoyennes, sur leur patrimoine. Impliquer la population peut favoriser une sensibilisation à la démarche d'inventaire. De plus, cette démarche permet de connaître les immeubles, les ensembles, les secteurs, les événements, les personnages ou les faits qui revêtent une importance particulière dans l'histoire du territoire pour la communauté qui l'occupe.

Volet 2 : Dresser un état des lieux des mesures réglementaires en matière de protection du patrimoine immobilier en vigueur sur le territoire

- a) Recenser les immeubles et les sites patrimoniaux protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui sont situés sur le territoire visé

Le site Web du gouvernement ouvert du Québec rend accessibles des jeux de données sur le patrimoine culturel protégé, dont les immeubles patrimoniaux cités par les municipalités et les communautés autochtones, les sites patrimoniaux et les immeubles patrimoniaux classés par le ministre de la Culture et des Communications. Il est également possible de consulter le Répertoire du patrimoine culturel du Québec qui présente de l'information sur ces biens patrimoniaux.

Pour les statuts de citation, il est possible de se référer aux règlements adoptés par les municipalités ou les MRC.

Références suggérées

- Données ouvertes : www.donneesquebec.ca
- Répertoire du patrimoine culturel : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

- b) Recenser les immeubles et les secteurs visés par des mesures de contrôle du patrimoine immobilier en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Les municipalités disposent d'outils réglementaires qui permettent d'encadrer des interventions à différents niveaux sur des immeubles ou des secteurs considérés comme étant d'intérêt patrimonial. Il s'agit de repérer les immeubles et les secteurs faisant l'objet de mesures de contrôle dans les outils suivants.

❖ Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme d'une municipalité peut désigner un ou plusieurs secteurs de son territoire comme zones à rénover, à restaurer ou à protéger. Ces zones peuvent comprendre des immeubles ou des ensembles considérés comme étant d'intérêt patrimonial.

Certains secteurs de la municipalité nécessitant une attention particulière peuvent faire l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). Certains PPU peuvent viser des secteurs à concentration patrimoniale.

❖ Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Une municipalité peut adopter un règlement pour établir des règles différentes sur une partie du territoire (ex. : secteur patrimonial), une catégorie de constructions (ex. : établie selon l'âge ou les caractéristiques architecturales), certaines catégories de terrains (ex. : terrain vacant) ou certains types de travaux (ex. : rénovation ou agrandissement). Ces règlements peuvent viser spécifiquement des secteurs et des immeubles patrimoniaux.

❖ Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Les MRC doivent maintenir en vigueur un SAD applicable à l'ensemble de leur territoire. Les MRC doivent déterminer dans les SAD toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique.

Étape 2 : Analyse

Objectif

Dresser le portrait historique du territoire.

Contenu à produire

Les analyses produites pour chacun des aspects suivants seront consignées dans un fichier :

- Caractéristiques naturelles du territoire;
- Phases d'occupation et de transformation du territoire;
- Groupes et personnages historiques;
- Caractéristiques particulières ou représentatives du territoire;
- Types architecturaux.

Contenu optionnel

Aucun.

Démarche proposée

Cette étape consiste à prendre connaissance de la documentation recensée à l'étape de la documentation (étape 1) et à dresser, à partir de la synthèse de celle-ci, un portrait historique du territoire. Les aspects suivants devront être abordés :

❖ Les caractéristiques naturelles du territoire

Repérer les caractéristiques géographiques du territoire naturel qui ont contribué à influencer son développement, par exemple les contraintes topographiques (falaises, terrain accidenté, etc.) ou hydrographiques (cours d'eau), les ressources naturelles disponibles (matériaux, exploitation, sources d'énergie, etc.), etc.

❖ Les phases d'occupation et de transformation du territoire

Répertorier les phases de développement du territoire et leur période de référence et démontrer comment le contexte historique (politique, juridique, législatif, économique, religieux, social, culturel, etc.) a pu influencer le développement du territoire et la construction de certains secteurs et immeubles.

L'analyse de la documentation portera sur les aspects suivants :

- L'occupation des terres et le lotissement;
- Les noyaux urbains et villageois;
- La répartition des occupations et des activités sur le territoire (industrie, commerce, institutions, habitation, etc.) et leur évolution dans le temps;
- La répartition historique de la population sur le territoire, selon les classes sociales;
- Le développement des réseaux de transport (routier, ferroviaire, maritime).

❖ Les groupes et personnages historiques

La documentation permettra de dresser la liste des personnages associés à l'histoire du territoire et leurs faits marquants, par exemple une communauté religieuse enseignante, les maires d'une municipalité, les hommes d'affaires, etc.

❖ Les caractéristiques particulières ou représentatives du territoire

Établir les caractéristiques du territoire dont certaines se prolongent dans le temps, malgré les transformations. Ces caractéristiques peuvent être communes à plusieurs territoires, par exemple la forme des terres agricoles en milieu rural témoignant de la persistance du découpage cadastral du Régime français. Elles peuvent également être propres à un lieu, par exemple une trame urbaine développée conditionnellement à des contraintes topographiques ou hydrographiques (terrain accidenté, présence de cours d'eau, etc.).

Ces caractéristiques peuvent concerner, notamment, les aspects suivants :

- Le lotissement et la forme du parcellaire;
- L'implantation des immeubles ou des ensembles;
- Le réseau viaire;
- La trame urbaine;
- La structure physique des différents secteurs ou quartiers.

❖ Les types architecturaux

Répertorier et caractériser les types architecturaux présents sur le territoire par catégorie fonctionnelle et les situer dans le cadre spatial et temporel. Cette catégorisation permettra de dégager des tendances et de faciliter la sélection des immeubles qui constitueront l'inventaire, notamment pour les bâtiments résidentiels et secondaires.

Un type architectural n'est pas la même chose qu'un style architectural. Un style architectural renvoie à un ensemble d'éléments caractérisant une architecture et est généralement associé à une époque particulière de l'histoire de l'architecture. Quant au type architectural, il fait davantage référence à la forme des immeubles ainsi qu'à ses caractéristiques matérielles. On s'intéresse entre autres à la volumétrie du bâtiment (ex. : volume rectangulaire à deux étages), aux matériaux (ex. : corps de bâtiment en maçonnerie de pierres, toiture en bardeaux d'asphalte), à la forme de la toiture (ex. : toiture à deux versants droits à base recourbée), à l'organisation de la façade (ex. : trois travées avec porte centrale) ainsi qu'à la présence de certains éléments architecturaux (ex. : galerie

ceinturant le rez-de-chaussée d'une maison). L'implantation d'un immeuble peut également être prise en compte dans la définition d'un type architectural.

Ainsi, les types architecturaux peuvent être définis en tenant compte, notamment, des caractéristiques des éléments suivants :

- Volumétrie (gabarit);
- Forme de la toiture;
- Ordonnancement des ouvertures;
- Matériaux;
- Éléments architecturaux;
- Implantation.

Référence suggérée

- Ministère de la Culture et des Communications. *Glossaire : vocabulaire de l'architecture québécoise*, 2015. www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Glossaire_vocabulaire-architecture-quebecoise.pdf.

Étape 3 : Recensement

Objectif

Établir la liste des immeubles construits avant 1940, y compris les immeubles qui ne sont pas des bâtiments principaux.

Contenu à produire

La liste des immeubles construits avant 1940 contenant des données d'identification et de localisation des immeubles.

La liste doit être présentée dans un fichier de type Excel et comprendre les données suivantes (voir le [gabarit fourni](#)) :

- Nom de l'immeuble;
- Adresse;
- Date de construction;
- Fonction historique;
- Données de géolocalisation selon un format uniforme et structuré;
- Source d'information;
- Annotations (précisées à l'étape 4).

Contenu optionnel

Une liste des immeubles construits avant 1940 générée dans un logiciel de cartographie pourra être fournie. Les couches d'information pourront être présentées dans un format Shapefile, Geojson, KML ou un tout autre format convenu avec le Ministère.

Démarche proposée

Les outils municipaux, notamment les rôles d'évaluation, établissent la date de construction des immeubles, mais il s'agit souvent de la date apparente du bâtiment principal, et non de sa date véritable de construction. Dans plusieurs cas, il pourrait s'avérer impossible de connaître la date de construction exacte d'un immeuble, même en effectuant des recherches poussées dans des documents notariés ou dans le Registre foncier du Québec. Une datation approximative est acceptable, soit l'établissement d'un intervalle de temps plus ou moins grand selon les données accessibles. Dans ce cas, tout ce qui a le potentiel d'avoir été construit avant 1940 doit être considéré. Le recours aux photographies aériennes d'une municipalité peut faciliter le repérage des immeubles construits avant 1940.

Le recensement ne doit pas se limiter aux bâtiments principaux. Les immeubles construits sont autant des bâtiments (résidentiels, publics, institutionnels, industriels, commerciaux, culturels, religieux, etc.), des ouvrages (ponts, barrages, etc.), des monuments (calvaires, croix de chemin, monuments commémoratifs, etc.), des dépendances (caveaux, granges, étables), etc. Tous les types de biens immobiliers construits doivent être pris en compte.

La majorité des documents utiles à l'établissement de la liste des immeubles construits avant 1940 a été recensée à la première étape du processus (documentation), tels que :

- cartes et plans (dont les plans d'assurance incendie);
- photographies aériennes (dont des orthophotos).

Étape 4 : Interprétation

Objectif

Identification et caractérisation des immeubles, des ensembles ou des secteurs construits avant 1940 pouvant présenter un potentiel pour l'inventaire.

Livrables obligatoires

La liste des ensembles et des secteurs recensés et leurs caractéristiques. Cette liste doit être présentée dans un fichier.

La liste des immeubles construits avant 1940 annotée incluant les caractéristiques individuelles et l'association à un ensemble ou à un secteur, le cas échéant. Il s'agit de la liste produite à l'étape du recensement (étape 3), qui inclura une colonne pour consigner des informations sur les immeubles.

Livrables optionnels

Une liste des immeubles, des ensembles et des secteurs patrimoniaux présentant un potentiel patrimonial pour l'inventaire générée dans un logiciel de cartographie. Les couches d'information pourront être présentées dans un format Shapefile, Geojson, KML ou un tout autre format convenu avec le Ministère.

Démarche proposée

Cette étape consiste à caractériser l'ensemble du territoire à partir des données obtenues aux étapes précédentes, soit celles de la documentation, de l'analyse et du recensement.

Les données recueillies et analysées aux étapes précédentes doivent être réunies afin de dégager une lecture d'ensemble du territoire et de bien comprendre l'histoire de son développement ainsi que de ses spécificités, notamment sur le plan de son organisation spatiale que de son architecture. Cet exercice permettra déjà l'identification d'immeubles, d'ensembles et de secteurs présentant un potentiel pour l'inventaire.

Les données recueillies ponctuellement sur des immeubles pourront être consignées dans la liste des immeubles construits avant 1940 (dressée à l'étape 3). Il peut s'agir d'informations historiques ou de données concernant l'architecture du bâtiment qui pourront être vérifiées ultérieurement. Quant aux ensembles d'immeubles ou aux secteurs présentant des caractéristiques communes, il s'agira de décrire leurs caractéristiques principales, notamment en ce qui a trait à leur histoire, à leur organisation spatiale et à leurs caractéristiques architecturales dominantes.

Cette étape est essentielle à la phase 2 du processus menant à l'adoption d'un inventaire, soit au moment de la collecte de données sur le terrain et de la sélection des immeubles de l'inventaire. En effet, elle permettra une lecture plus précise de l'environnement bâti par la compréhension précédemment acquise.

Consignation de données

Le ministère de la Culture et des Communications encourage la consignation de données dans son système informatique Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec (PIMI).

Les données relatives aux immeubles construits avant 1940, aux secteurs ou aux ensembles d'immeubles, aux événements, aux groupes ou aux personnages historiques peuvent notamment être saisies dans ce système.

L'accès à PIMI est simple et sans frais. De plus, une formation gratuite pourra être offerte par le Ministère aux personnes désignées par les organismes municipaux pour la saisie des informations dans le système. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec votre direction régionale.

Conclusion

Le ministère de la Culture et des Communications est convaincu que les projets réalisés dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial permettront aux organismes municipaux de bien amorcer les travaux en vue de constituer l'inventaire de leur patrimoine immobilier. Le Ministère est soucieux du bon déroulement des projets et souhaite assurer les organismes municipaux de l'accompagnement de ses directions régionales à tout moment dans la réalisation des démarches préparatoires.

Les coordonnées pour joindre votre direction régionale se trouvent à l'adresse suivante : www.quebec.ca/gouv/ministere/culture-communications/coordonnees/directions-regionales.

